

SESSIONI URDINARIA DI U 2021

RIUNIONI DI U 15 d'APRILI di u 2021

N° 2021 /M2/ 44

**Quistione urale dipusitata da MICHEL PERETTI
à nome di u gruppu « Ghjuventù di u Centru Drittu »**

Ughjettu : La gestion du budget de la Collectivité de Corse

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Dans le pays le plus prélevé au monde (45 % du PIB) et dans la région métropolitaine la plus sur-administrée avec plus d'un tiers de nos actifs travaillant dans le secteur public, le respect du denier versé par chaque contribuable à la collectivité est un principe éthique et démocratique primordial.

Ces quatorze derniers mois, la gestion des comptes de la Collectivité de Corse a été particulièrement critiquée, épinglée, voire fustigée.

En février 2020, dans son rapport annuel, la Cour des Comptes jugeait l'organisation des agences et offices rattachés à la Collectivité de Corse coûteuse et peu efficiente, que ce soit à travers leur modèle économique, l'inadéquation de leur statut d'EPIC ou l'enchevêtrement de leurs compétences avec celles des services centraux. Le Conseil

Exécutif invoquait alors – et en partie à juste titre – l’héritage budgétaire et la réforme institutionnelle de la nouvelle Collectivité difficile à mettre en œuvre.

Plus récemment, la question budgétaire est revenue par la petite porte, celle du ferroviaire. En février dernier, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes a épinglé la gestion qualifiée de « défailante » de l’exploitation du transport ferroviaire de la société d’économie mixte locale des chemins de fer de l’île. Vous avez réagi en fustigeant les modalités d’élaboration de ce rapport, et les contre-vérités et approximations qui en émaneraient.

Troisième et dernier épisode : l’examen en séance plénière du budget primitif de 2021 de la Collectivité à la fin du mois de mars dernier. Sont pointées du doigt, une dette accrue de 880 millions d’euros pour un budget global de 1,321 milliard d’euros et une part allouée au fonctionnement de 73 %. Si la nécessité de relance face à la crise sanitaire explique en partie cette situation dégradée, elle ne peut en occulter son caractère préoccupant, en particulier pour les générations à venir, inévitables tributaires de cette lourde créance. Et force est de constater que l’optimisation des dépenses promise par la fusion des trois collectivités n’a pas encore aboutie.

Au-delà des multiples polémiques suscitées par ces trois épisodes distincts mais tous reliés à la question cruciale de la gestion de nos finances publiques locales, il s’agit de construire en parallèle les instruments adéquats pour rétablir une situation budgétaire plus saine et plus équilibrée.

A ce titre, vous avez notamment évoqué une réforme de la gouvernance des agences et des offices, la construction d’instruments de contrôle comme le comité d’Evaluation des Politiques Publiques récemment établi en décembre 2020.

Dans cette perspective, il est urgent de construire un plan global d’action alliant rigueur budgétaire et efficacité du service public. Quel en serait la teneur ? Quels en seraient les principaux axes ? Quels objectifs quantitatifs et qualitatifs y seraient adossés ?

Il en va de l’intérêt de chacune et de chacun, en tant que contribuable comme en tant qu’administré.

Je vous remercie.

